



Publié le 21/11/2025

N° 2025/283

**ARRÊTÉ
PORTANT AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DÉBIT TEMPORAIRE
À MADAME MARIE-LAURE TORT ÉPOUSE GHILOZZI
GÉRANTE DE LA BOUTIQUE LES FANTAISIES DE MARIE
À L'OCCASION D'UNE PETITE ANIMATION DE NOËL**

Je soussigné **Jean BÉRARD**, Maire de la Commune de BÉDARRIDES,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 3321-1 du Code de la Santé Publique ;
Vu l'article L 3334-1 autorisant un débit de boissons pendant la durée d'une manifestation ;
Vu l'article L3334-2 modifié par Ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015 – art. 12 imposant une autorisation de l'autorité municipale ;

Considérant la demande en date du 07 novembre 2025 de Madame Marie-Laure TORT épouse GHILOZZI, Gérante de la boutique « Les Fantaisies de Marie » sise, 14 Cours Bouquimard à BÉDARRIDES (84370) ;

Arrête :

Mme⁽¹⁾ **Marie-Laure TORT épouse GHILOZZI, Gérante de la boutique « Les Fantaisies de Marie », sise, 14 Cours Bouquimard à BÉDARRIDES (84370)**

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de **3^{ème}** Catégorie ⁽²⁾

COURS BOUQUIMARD À HAUTEUR DU N°14

du Samedi 13 décembre 2025	à	14	heures	30
au Samedi 13 décembre 2025	à	19	heures	00

à l'occasion de ⁽³⁾ **D'UNE PETITE ANIMATION DE NOËL**

À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BÉDARRIDES, le **07 novembre 2025**

Le Maire,
Jean BÉRARD

(1) Nom, prénoms, profession, adresse.

(2) Indiquer l'emplacement.

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé.